



COMMUNE DE VEYTAUX

## PRÉAVIS No 12/2023

PRESENTE PAR LA MUNICIPALITE  
AU CONSEIL COMMUNAL DANS SA SEANCE  
DU LUNDI 11 DECEMBRE 2023

relatif à

**l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 293'930.00 TTC au maximum pour couvrir les frais liés à l'entretien de l'Avenue des Falquières : remplacement et mise sous tube du câble de l'éclairage public, remplacement du collecteur d'eaux claires, réfection des trottoirs en porte-à-faux et réfection du revêtement bitumineux**

Date de la commission : Mardi 16 janvier 2024, à 18h30  
Salle du Conseil communal – Rue du They 1



Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

## **1. OBJET DU PREAVIS**

Par le présent préavis, la Municipalité de Veytaux sollicite l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 293'930.00 TTC pour couvrir les frais liés à l'entretien de l'Avenue des Falquières :

- Remplacement et mise sous tube du câble de l'éclairage public ;
- Remplacement du collecteur d'eaux claires ;
- Réfection des trottoirs en porte-à-faux ;
- Réfection du revêtement bitumineux.

## **2. TRAVAUX**

La Romande Energie doit augmenter la puissance électrique de la parcelle n° 243, et pour ce faire elle doit entreprendre une fouille à l'avenue des Falquières du n° 5 jusqu'à l'armoire électrique sous la Place du village.

Divers services ont été contactés : le SIGE est intéressé à faire des travaux sur la conduite d'eau potable, et la Compagnie du Gaz SA sur le Sentier de la Charrerettaz.

La Municipalité souhaite profiter de ce chantier pour procéder aux différents travaux cités en titre.

La réalisation de ces travaux, en partenariat avec les services précités, permettra à la Commune de réaliser une économie sur les montants de génie civile. Ces travaux de fouilles sont estimés à CHF 126'100.00, montant qui sera réparti entre les partenaires concernés, au prorata de la profondeur nécessaire à la mise en place des nouvelles installations. La réfection du revêtement bitumineux sera également répartie entre les partenaires.

### **2a. Assainissement**

Démolition et changement du collecteur par un tube PVC DN200 de 120 mètres.

### **2b. Eclairage public**

Pose d'un tube PE, alimentation et raccordement à l'armoire électrique sous la place du village.

### **2c. Trottoir estacade supérieure** (situation : le long des parcelles 40, 39, 274 (voir plan annexé))

Des réparations locales par piquage du béton sont prévues. Les aciers de la dalle seront traités, la barrière sera démontée, traitée contre la corrosion et remise en place.

### **2d. Trottoir estacade inférieure** (situation : le long de la parcelle 36 (voir plan annexé))

Ce trottoir en porte-à-faux ne peut plus être réparé, les aciers étant complètement corrodés et le béton ayant souffert du temps. Il est prévu de le démolir complètement et de construire un nouveau trottoir posé sur une fondation de grave et recouvert de bitume AC11N.

La construction d'un trottoir en porte-à-faux similaire à l'existant a été abandonnée, compte tenu du prix trop important pour ce genre d'ouvrage.

Un crépi sera posé sur le côté jouxtant la propriété, les bordures et la barrière seront changées.



## 2e. Réfection du tapis routier

De nombreuses fouilles, sondages et raccordements ont fait de cette route un patchwork de tacons. Il est prévu de refaire l'entier du revêtement bitumineux ainsi que les marquages au sol.

## 3. COUTS DES TRAVAUX

Le coût des travaux suivants, part communale, est établi sur la base d'offres récentes pour des travaux similaires :

- Assainissement	CHF	41'200.00
- Eclairage public	CHF	19'500.00
- Trottoir estacade supérieure	CHF	37'200.00
- Trottoir estacade inférieure	CHF	56'300.00
- Réfection du tapis routier	CHF	59'900.00
- <u>Sous-total 1</u>	CHF	<u>214'100.00</u>
- Divers et imprévus, $\pm$ 10%	CHF	21'400.00
- <u>Sous-total 2</u>	CHF	<u>235'500.00</u>
- Honoraires ingénieurs civils	CHF	36'400.00
<b>Total général HT</b>	<b>CHF</b>	<b>271'900.00</b>
TVA 8.1%	CHF	22'023.90
<b>TOTAL GENERAL TTC (arrondi)</b>	<b>CHF</b>	<b>293'930.00</b>

## 4. PROGRAMME DES TRAVAUX

La réalisation de ces travaux est prévue, en l'état, pour le mois d'avril 2024, pour une durée de 3 à 5 mois.

## 5. ENQUETE PUBLIQUE

S'agissant de réfections souterraines ne modifiant ni la structure actuelle ni le gabarit existant de la chaussée, ces travaux sont dispensés d'une mise à l'enquête publique.

## 6. ASPECTS FINANCIERS – PERSONNEL ET ENVIRONNEMENT

### 6.1 Financement et conséquences financières

Au 31 décembre de l'exercice précédent, les fonds disponibles en trésorerie étaient de CHF 1'699'491.74. Au 20 novembre 2023, ils se montent à CHF 673'584.81.

La Commune dispose d'une limite de crédit de CHF 1'030'000.00 sur son compte courant auprès de la Banque Cantonale. A ce jour, cette limite est intacte.



## Travaux routiers

Afin d'optimiser le retour de la péréquation intercommunale au titre des dépenses thématiques, il vous est proposé que les travaux de réfection des trottoirs et du revêtement bitumineux soient pris charge par le biais du compte de fonctionnement.

Cette manière de faire permettrait d'encaisser, dans le cadre des dépenses thématiques, une participation de l'ordre de CHF 147'400.00, soit environ le 70% des travaux routiers. Le détail de cette opération est le suivant :

- Travaux de réfection trottoir Estacade supérieur	CHF	37'200.00
- Travaux de réfection trottoir Estacade inférieur	CHF	56'300.00
- Travaux de réfection du Tapis routier	CHF	<u>59'900.00</u>
Sous-total HT 1	CHF	153'400.00
- Divers et imprévus 10% du sous-total HT 1	CHF	<u>15'340.00</u>
Sous-total HT 2	CHF	168'740.00
- Part sur honoraires ingénieurs civils	CHF	<u>26'080.00</u>
Total général HT	CHF	194'820.00
- TVA 8.1%	CHF	<u>15'780.40</u>
Total des travaux routiers TTC	CHF	210'600.40
- Prise en charge par le biais des dépenses thématiques, estim. 70%	CHF	<u>- 147'420.30</u>
<b>Solde à charge de la commune</b>	<b>CHF</b>	<b>63'180.10</b>

Ces coûts seront comptabilisés de la manière suivante dans le compte de fonctionnement :

- Compte 43.3140 « entretien routes et quais »	CHF	210'600.00
- Compte 22.4520.02 « dépenses thématiques »	CHF	<u>- 147'400.00</u>
<b>Solde à charge du compte de fonctionnement</b>	<b>CHF</b>	<b>63'200.00</b>

Avec l'introduction de la nouvelle péréquation intercommunale qui entrera normalement en vigueur dès 2025, les dépenses thématiques, telles que nous les connaissons actuellement, vont disparaître. De ce fait, il n'y aura plus de possibilité de bénéficier d'un retour des dépenses thématiques en fonction de nos dépenses réalisées.

Afin de pouvoir bénéficier du retour de la péréquation intercommunale de la manière la plus avantageuse sur 2024, soit le tout sur une année, nous sommes dans l'obligation de comptabiliser ces travaux par le biais du compte de fonctionnement. De ce fait, nous devons amortir les travaux en une fois, il nous est impossible de les amortir sur une durée de 40 ans.

Le solde à charge de la commune de CHF 63'200.00 sera amorti par un prélèvement au fonds de réserve entretien des routes (compte 9281.43).





## Travaux liés à l'éclairage public

Le détail des coûts relatifs à l'éclairage public est le suivant :

Travaux d'éclairage public	CHF	19'500.00
- Divers et imprévus 10% du sous-total HT 1	CHF	<u>1'950.00</u>
Sous-total HT 1	CHF	21'450.00
- Part sur honoraires ingénieurs civils	CHF	<u>3'315.00</u>
Sous-total HT 2	CHF	24'765.00
- TVA 8.1%	CHF	<u>2'005.95</u>
Total des travaux relatifs à l'éclairage public TTC	CHF	26'770.95
<b>Arrondi à</b>	<b>CHF</b>	<b>26'770.00</b>

Ces travaux seront amortis par un prélèvement au fonds de réserve éclairage (compte 9281.431).

## Travaux liés aux égouts

Le détail des coûts relatifs aux travaux d'assainissement est le suivant :

Travaux d'assainissement	CHF	41'200.00
- Divers et imprévus 10% du sous-total HT 1	CHF	<u>4'120.00</u>
Sous-total HT 1	CHF	45'320.00
- Part sur honoraires ingénieurs civils	CHF	<u>7'005.00</u>
Sous-total HT 2	CHF	52'325.00
- TVA 8.1%	CHF	<u>4'238.30</u>
Total des travaux relatifs aux égouts TTC	CHF	56'563.30
<b>Arrondi à</b>	<b>CHF</b>	<b>56'560.00</b>

Ces travaux seront amortis par un prélèvement au fonds de réserve égouts (compte 9280.46).

Le financement du présent préavis est assuré par les fonds disponibles en trésorerie. Par ailleurs, à la vue des disponibilités de la commune à ce jour et dans l'attente du retour de la péréquation intercommunale qui interviendra courant 2025, nous utiliserons la limite de crédit disponible auprès de la Banque Cantonale Vaudoise.

## 6.2 Participation / subvention

S'agissant d'éclairage public et de routes communales, toutes les dépenses de construction et d'entretien sont à la charge de la Commune.

## 6.3 Effets sur le personnel communal

La réalisation de ces travaux n'aura pas d'effet sur l'effectif du personnel communal.

## 6.4 Impact sur l'environnement

Les aménagements projetés n'ont pas d'effet sur l'environnement.



## 7. CONCLUSION

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE VEYTAUX

**vu** le préavis No 12/2023 de la Municipalité du 20 novembre 2023, relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 293'930.00 TTC pour couvrir les frais liés à l'entretien de l'Avenue des Falquières : remplacement et mise sous tube du câble de l'éclairage public, remplacement du collecteur d'eaux claires, réfection des trottoirs en porte-à-faux et réfection du revêtement bitumineux ;

**oui** le rapport de la commission nommée pour l'examen de cette affaire,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### d é c i d e

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux liés à l'entretien de l'Avenue des Falquières : remplacement et mise sous tube du câble de l'éclairage public, remplacement du collecteur d'eaux claires, réfection des trottoirs en porte-à-faux et réfection du revêtement bitumineux ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 293'930.00 TTC au maximum ;
3. de financer cette dépense de la manière suivante ;
  - retour de la péréquation intercommunale (dépenses thématiques) : CHF 147'400.00 ;
  - trésorerie courante : CHF 146'530.00 ;
4. de prendre en charge les dépenses relatives aux travaux routiers par le compte de fonctionnement en 2024, soit :
  - Compte 43.3140 « entretien routes et quais » : CHF 210'600.00 ;
  - Compte 22.4520.02 « dépenses thématiques » : CHF 147'400.00 ;
  - Compte 43.4800 « prélèvement au fonds de réserve » : CHF 63'200.00.
5. d'amortir le montant de CHF 26'770.00 pour les travaux d'éclairage public par un prélèvement correspondant sur le fonds de réserve éclairage – compte No 9281.431 ;
6. d'amortir le montant de CHF 56'560.00 pour les travaux d'assainissement par un prélèvement correspondant sur le fonds de réserve égouts – compte No 9280.46 ;
7. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

Ainsi adopté par la Municipalité le 27 novembre 2023

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

La Secrétaire :

C. Chevalley

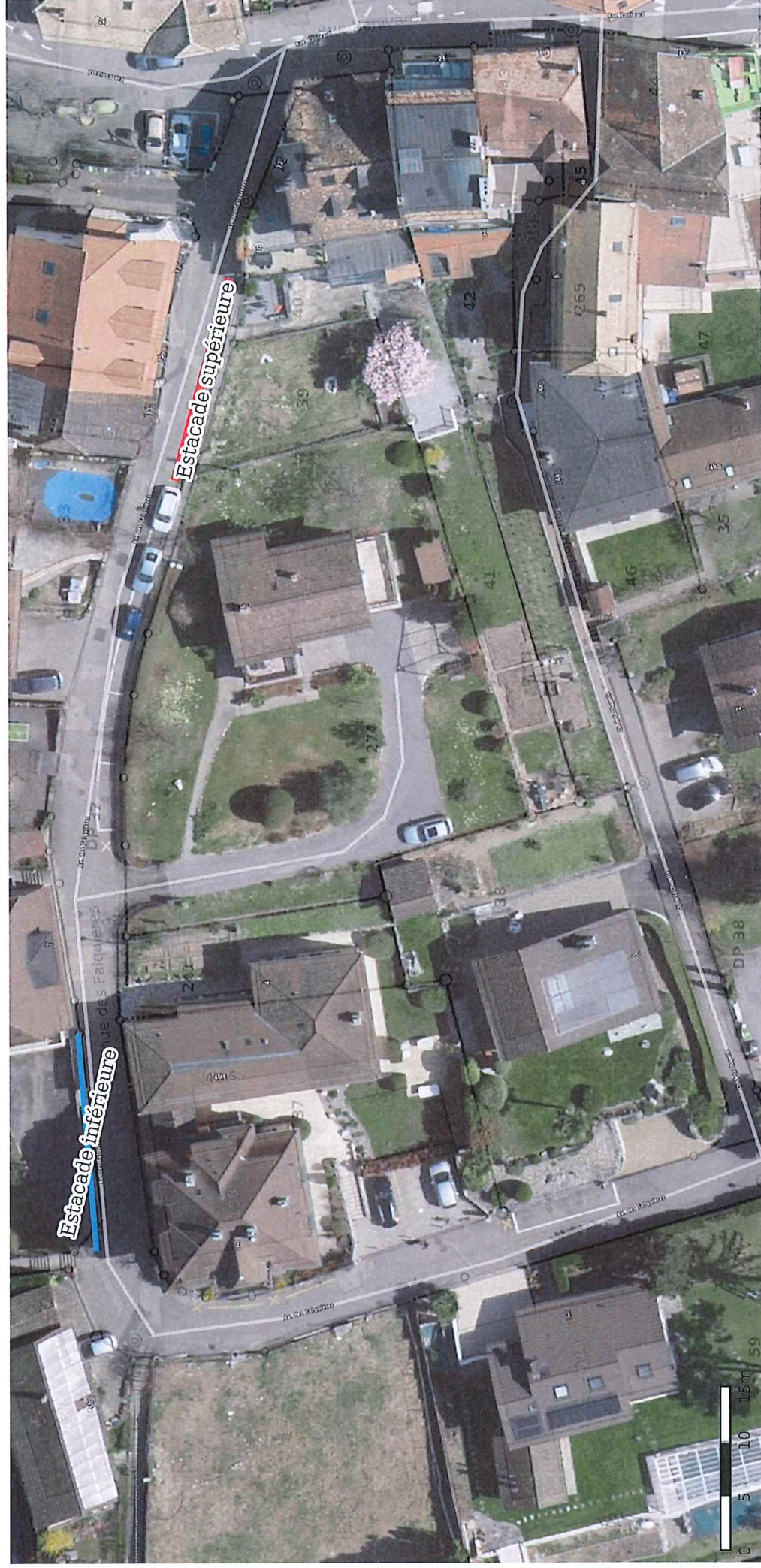
V. Ramadani

Annexe : 1 plan de situation

Délégué municipal : Monsieur Ph. Andler, Conseiller municipal







© Géodonnées : Cartoriviera, Etat de Vaud, swisstopo, OpenStreetMap – Informations dépourvues de foi publique



## Avenue des Falquières - Travaux d'entretien

Echelle : 1:500  
Coordonnées : 2'560'723 / 11'141'279  
Date d'impression : 22.11.2023